

**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 MARS 2026**

L'an Deux Mille vingt-six le 5 mars à 10 heures,
le Conseil Municipal de la Commune des **PORTES-EN-RE**
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle du Conseil et des Mariages, sous la
présidence de Monsieur Alain **POCHON**, Maire.
Nombre de Conseillers en exercice :... 15
Nombre de Présents :..... 14
Nombre de Votants :..... 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026
PRESENTS : M. Alain **POCHON**, M. Patrick **BOURAINÉ**, Mme Pascale **LAGARDE**, M. Philippe
MARRONNIER, M. Serge **MASSÉ**, M. Michel **OGER**, Mme Elisabeth **REGRENY**, M. Hervé
ROCHETEAU, Mme Marion **PEAN-DORRANI**, M. Jean-Luc **CHENE**, Mme Isabelle **GAUQUELIN**
CAMPION, M. Xavier **de BOISSARD**, Mme Marie-Françoise **PENAUD**, M. Jean-Marc **RAYTON**.
ABSENTS / EXCUSES Mme Laura **SEEGER LANCHON**, absente.
Secrétaire de séance : M. Philippe **MARRONNIER**.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant l'ensemble des conseillers municipaux et pour le très bon travail accompli au cours de la mandature. Tous les projets décidés en début de mandat ont été menés à leur terme, dont la ZMEL, l'un des plus gros dossiers pour lequel la commune a obtenu l'autorisation et qui est, à ce jour, en cours d'instruction à la DDTM. Monsieur le Maire remercie et félicite l'équipe municipale ainsi que l'ensemble du personnel communal qui a également fait un excellent travail tout au long de cette mandature.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Affaires générales

I – Comptes rendus des commissions communales

Information

Commission communale « Marché » du 24 février 2026.

Madame Marion PEAN DORANNI donne lecture du compte-rendu de la commission communale « Marché » qui s'est tenue le 24 février dernier et au cours de laquelle les membres ont attribué les emplacements aux commerçants alimentaires et non alimentaires pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2026.

Elle informe qu'il n'y aura plus de marché non alimentaire le lundi dans la rue de la Grenouillère.

Monsieur le Maire précise que des choix difficiles ont dû être faits compte-tenu du manque de place sur le marché communal.

Finances

II - Budget ECOTAXE – Approbation du COMPTE de GESTION 2025

Extrait n°2026-007

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour le budget annexe de l'écotaxe, l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

III - Budget ECOTAXE – Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Extrait n°2026-008

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur Philippe MARRONNIER, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Monsieur le Maire.

Monsieur Philippe MARRONNIER président de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2025 en séance.
- Constate pour le budget principal les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

CA-2025-Ecotaxe	Investissement	Fonctionnement	TOTAUX
Recettes			
Budget Prévisionnel	45 892.14 €	84 627.16 €	130 519.30 €
Réalisé	63 126.77 €	84 633.16 €	147 759.93 €
Dépenses			
Budget Prévisionnel	45 892.14 €	84 627.16 €	130 519.30 €
Réalisé	2 562.86 €	52 109.69 €	54 672.55 €
Résultat de clôture	60 563.91 €	32 523.47 €	93 087.38 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération du conseil municipal le 13 mars 2025,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget écotaxe pour l'exercice 2025 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget Ecotaxe présenté par M. Philippe MARRONNIER,

Après avoir entendu en séance le rapport de **Monsieur Philippe MARRONNIER**, président de séance,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe de l'écotaxe pour l'exercice 2025.

*Monsieur Xavier de BOISSARD demande si les comptes seront consultables par le grand public ?
Madame Claire MARTIAK répond qu'ils le seront sous 15 jours après le vote.*

IV - Budget Ecotaxe – Affectation du résultat 2025

Extrait n°2026-009

Section de fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2025		23 896.31 €
Report résultat N-1		8 627.16 €
Résultat de fonctionnement cumulé		32 523.47 €

Section d'investissement		
Résultat de l'exercice 2025		60 563.91 €
Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (001)		60 563.91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	30 000.00 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	2 523.47 €

V - Budget ECOTAXE – Vote du BUDGET PRIMITIF 2026

Extrait n°2026-010

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2026 du budget annexe de l'écotaxe.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux conseillers municipaux et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BP-2026-ECO	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	78 523.47 €	90 563.91 €	169 087.38 €
RECETTES	78 523.47 €	90 563.91 €	169 087.38 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget annexe de l'écotaxe, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

VI - Budget Global de la COMMUNE – Approbation du COMPTE de GESTION 2025
Extrait n°2026-011

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VII - Budget Global de la COMMUNE – Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2025
Extrait n°2026-012

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur Philippe MARRONNIER, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Monsieur le Maire.

Monsieur Philippe MARRONNIER, président de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2025 en séance.
- Constate pour le budget principal les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

CA-2025-BG	Investissement	Fonctionnement	TOTAUX
Recettes			
Budget Prévisionnel	4 395 931.40 €	2 819 201.95 €	7 215 133.35 €
Réalisé	3 202 389.00 €	3 181 714.85 €	6 384 103.85 €
Dépenses			
Budget Prévisionnel	4 395 931.40 €	2 819 201.95 €	7 215 133.35 €
Réalisé	3 667 760.67 €	2 178 286.01 €	5 846 046.68 €
Résultat de clôture	- 465 371.67 €	1 003 428.84 €	538 057.17 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération du conseil municipal le 13 mars 2025,
 Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2025 présenté par le receveur municipal,
 Vu le compte administratif de l'exercice 2025 de la commune présenté par M. Philippe MARRONNIER,
 Après avoir entendu en séance le rapport de **Monsieur Philippe MARRONNIER**, président de séance,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2025.

VIII - Budget Global de la COMMUNE – Affectation du résultat 2025

Extrait n°2026-013

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2025	975 741.89 €
Report résultat N-1	27 686.95 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 003 428.84 €

Section d'investissement		
Résultat de l'exercice 2025		- 465 371.67 €
Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
769 645.68 €	- 268 489.61 €	- €
Excédent de financement de la section d'investissement (001)		- 465 371.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	1 000 000.00 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	3 428.84 €

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour la confiance accordée au cours de cette mandature.

XI - Budget Global de la COMMUNE – Vote du BUDGET PRIMITIF 2026

Extrait n°2026-014

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2026 du budget principal.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux conseillers municipaux et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BP-2026-BG	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	2 808 428.84 €	2 428 053.87 €	5 236 482.71 €
RECETTES	2 808 428.84 €	2 428 053.87 €	5 236 482.71 €

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget principal, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

X - Budget Global de la Commune - Attribution des subventions aux associations

Extrait n°2026-015

Pour faire suite au vote du budget principal 2026, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'établir une délibération spécifique pour permettre le paiement des subventions allouées aux associations pour l'année.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau suivant :

Associations	Subventions allouées	Modalités du vote
Amicale des Cols Bleus	1 000.00 €	Approuvé à l'unanimité.
Foyer des Jeunes – Education Populaire	2 250.00 €	Approuvé à l'unanimité.
Football Club Réthais	500.00 €	Approuvé à l'unanimité.
Viet Vo Dao	1 500.00 €	Approuvé à l'unanimité.
La Famille au Cœur	600.00 €	Approuvé à l'unanimité.
Amicale des Sapeurs Pompiers	3 500.00 €	Approuvé à l'unanimité.
IAVNANA	450.00 €	Approuvé à l'unanimité.
Association des Riverains des Forêts Portingalaises	2 000.00 €	Approuvé à l'unanimité.
SNSM	1 000.00 €	Approuvé à l'unanimité.
A4P	6 000.00 €	<i>M OGER et MF PENAUD quittent la séance.</i> Approuvé à l'unanimité des présents.
Club de Pétanque	1 500.00 €	Approuvé à l'unanimité.
La Mer Ecrite	1 000.00 €	Approuvé à l'unanimité.
Tennis Club du Bout de l'Ile	1 500.00 €	Approuvé à l'unanimité.
ACCA	1 000.00 €	Approuvé à l'unanimité.
CCAS Les Portes en Ré	10 000.00 €	Approuvé à l'unanimité.
Twirling Club La Rochelle Ile de Ré	600.00 €	Approuvé à l'unanimité.
Ecurie de Territoire Ile de Ré	1 000.00 €	<i>X de BOISSARD quitte la séance.</i> Approuvé à l'unanimité des présents.
Club de lecture Portingalais	1 000.00 €	Approuvé à l'unanimité.
Les Portes en Fête	12 000.00 €	<i>E REGRENY quitte la séance.</i> Approuvé à l'unanimité des présents

TCBI	10 000.00 €	Approuvé à l'unanimité.
CNP Plage des Enfants	10 000.00 €	<i>P MARRONNIER quitte la séance. Approuvé à l'unanimité des présents</i>
Total	68 400.00 €	

Monsieur Michel OGER, en sa qualité de président de l'A4P, remercie le Conseil Municipal pour la subvention allouée.

Monsieur le Maire évoque les sujets en cours avec l'A4P : la Maison de la Dune, le Phare de Trousse Chemise dont les plantations et le cheminement sont terminés. Les travaux de remise en état ont été voté par le Département, propriétaire de l'édifice. Monsieur le Maire réitère le souhait de faire l'acquisition à l'euro symbolique de ce bâtiment afin qu'il revienne à la commune.

Urbanisme / Voirie / Réseaux

XI - Modification des statuts du SDEER 17 – Autorité locale compétente du PCRS

Extrait n°2026-016

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicats départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER), auquel adhère la commune, sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de la réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du paragraphe d) consacré aux « Activités accessoires », il est inséré l'alinéa suivant :
« *Le Syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente.* »

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable** au projet de modification des statuts du SDEER, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.
- **Charge** Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

Monsieur le Maire fait un aparté sur l'éclairage public. Il a demandé au SDEER de modifier les 18 horloges afin de pouvoir programmer à distance les horaires de l'éclairage sur la commune. Une réunion est également programmée avec le SDEER pour le passage progressif au full led dès cette année, cela représentera des économies d'énergie non négligeables. Il précise enfin que 70% de l'éclairage est vétuste sur le territoire communal.

XII - Projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Charente-Maritime

- A) Réaménagement du carrefour de la Pointe à Chabot / RD 101
- B) Création d'un giratoire avenue du Haut des Treilles et sécurisation du carrefour rue du Batardeau / RD 101

C) Création d'un giratoire route de la Plante à Relet / RD 101

Points ajournés.

Personnel communal

XIII - Création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet – Modification du tableau des effectifs *Extrait n°2026-017*

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 18 décembre 2025,
Considérant que la mise en place d'un réfectoire scolaire communal nécessite le recrutement d'un agent permanent à temps complet,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **Décide de créer** au tableau des effectifs **un emploi d'adjoint technique** à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026 ;
- **Dit que** cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la taille démographique de la commune des Portes-en-Ré ; Le cas échéant, le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- **Dit que** l'agent ainsi recruté devra justifier d'une d'expérience professionnelle et d'une aptitude à l'exercice des fonctions. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- **Décide de modifier** le tableau des effectifs de la commune comme suit à compter du 1^{er}/04/2026 :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.04.2026	STATUT			Temps de travail	
	Titulaire	Stagiaire	Contractuel	Temps complet	Temps non complet
Filière administrative					
Attaché	1			1	
Rédacteur	1			1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	4			4	
Adjoint administratif	1				1
Filière technique					
Agent de maîtrise	2			2	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3			3	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1			1	
Adjoint technique	2		3	5	
Filière animation					
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1			1	
Adjoint d'animation	1			1	
Filière sécurité					
Brigadier-Chef principal	1			1	
TOTAUX	18	0	3	20	1

- **Charge** Monsieur le Maire de procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Monsieur le Maire précise que le réfectoire ouvrira le lundi 20 avril, suite à un retard dans les travaux.

Questions diverses

- Point sur l'organisation du bureau de vote et du dépouillement le 15 mars prochain.
- Election du Maire et des Adjoint : le vendredi 20 mars à 10h00
- Réunion de travail le vendredi 27 mars à 9h30 avec la nouvelle équipe.
- Discours de fin de mandat de Madame Elisabeth REGRENY, conseillère municipale déléguée :
« 25 ans, 4 mandats !

Je remercie tous les Portingalais qui m'ont fait confiance, ainsi que mes proches et mes collègues du conseil municipal avec qui j'ai eu plaisir à échanger.

Je remercie également les agents du service technique, du service administratif et de la Police Municipale, avec qui j'ai eu souvent de bons rapports et avec certains, des moments amicaux.

Je remercie enfin les différents maires avec qui j'ai œuvré toutes ces années pour le bien de la commune et tout particulièrement Alain POCHON pour avoir si bien géré la commune pendant ce mandat et de m'avoir fait confiance pour la mission qu'il m'a confiée.

Je souhaite bon vent à la future équipe menée par un capitaine qui sait tenir le cap, relever les défis et être toujours à l'écoute. »

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 11h13.

Le Secrétaire de Séance,
Philippe MARRONNIER



Le Maire,



**FEUILLET DE CLOTURE DU CONSEIL
MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 MARS 2026**

L'an Deux Mille vingt-six le 5 mars à 10 heures,

le Conseil Municipal de la Commune des **PORTES-EN-RE**

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle du Conseil et des Mariages, sous la présidence de Monsieur Alain POCHON, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :... 15

Nombre de Présents :..... 14

Nombre de Votants :..... 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRESENTS : M. Alain **POCHON**, M. Patrick **BOURAINÉ**, Mme Pascale **LAGARDE**, M. Philippe **MARRONNIER**, M. Serge **MASSÉ**, M. Michel **OGER**, Mme Elisabeth **REGRENY**, M. Hervé **ROCHETEAU**, Mme Marion **PEAN-DORRANI**, M. Jean-Luc **CHENE**, Mme Isabelle **GAUQUELIN CAMPION**, M. Xavier **de BOISSARD**, Mme Marie-Françoise **PENAUD**, M. Jean-Marc **RAYTON**.

ABSENTS / EXCUSES Mme Laura **SEEGER LANCHON**, absente.

Secrétaire de séance : M. Philippe **MARRONNIER**.

N° délibération	Objet	Décision du conseil municipal
---	Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 janvier 2026	Approuvé à l'unanimité
2026-007	Budget Ecotaxe – Approbation du Compte de Gestion 2025	Approuvé à l'unanimité
2026-008	Budget Ecotaxe – Approbation du Compte Administratif 2025	Approuvé à l'unanimité des présents
2026-009	Budget Ecotaxe – Affectation du résultat 2025	Approuvé à l'unanimité
2026-010	Budget Ecotaxe – Vote du Budget Primitif 2026	Approuvé à l'unanimité
2026-011	Budget Global de la Commune – Approbation du Compte de gestion 2025	Approuvé à l'unanimité
2026-012	Budget Global de la Commune – Approbation du Compte Administratif 2025	Approuvé à l'unanimité des présents
2026-013	Budget Global de la Commune – Affectation du résultat 2025	Approuvé à l'unanimité
2026-014	Budget Global de la Commune – Vote du Budget Primitif 2026	Approuvé à l'unanimité
2026-015	Budget Global de la Commune – Attribution des subventions aux associations	Approuvé à l'unanimité des présents
2026-016	Modification des statuts du SDEER 17 – Autorité locale compétente du PCRS (Plan corps de rue simplifié)	Approuvé à l'unanimité
---	Réaménagement du carrefour de la Pointe à Chabot / RD 101 – Projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Charente-Maritime	Point ajourné
---	Création d'un giratoire avenue du Haut des Treilles et sécurisation du carrefour rue du Batardeau / RD 101 – Projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Charente-Maritime	Point ajourné
---	Création d'un giratoire route de la Plante à Relet / RD 101 – Projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Charente-Maritime	Point ajourné
2026-017	Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet – Modification du tableau des effectifs	Approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Philippe MARRONNIER



Le Maire,
Alain POCHON

